

## Partenariat avec la ligue de Protection des Oiseaux (LPO)



Dans sa démarche de soutien à la transition énergétique française, ENERTRAG est soucieux de préserver la biodiversité. Ainsi nous avons sollicité la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) de l'Yonne afin d'élaborer l'étude d'impact environnementale du parc éolien de Dyé.

Concernant le projet éolien de Méré, nous avons décidé de poursuivre notre collaboration avec la LPO par une convention en 3 étapes :

1. la surveillance des stationnements des grues cendrées
2. le suivi de leur migration
3. la rédaction de rapports journaliers qui concilient éolien et biodiversité en tenant compte de la migration et des conditions météorologiques

## Les retombées locales

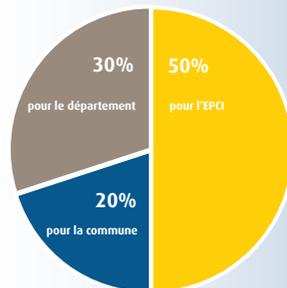
En plus d'être bénéfiques à la transition énergétique, les éoliennes génèrent également des retombées économiques sur leur territoire, dont la commune.

Les collectivités territoriales bénéficient de ces retombées, à travers différentes taxes et impôts que reverse le parc éolien en tant qu'entreprise locale. Ces revenus constituent une ressource non négligeable.

- L'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux),
- La CFE (Cotisation Foncière des Entreprises),
- La CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises),
- La TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties).

À titre indicatif les retombées fiscales pour la commune de Méré représentent environ 43 000€/an, sur une base de 6 éoliennes de 4 MW.

### Répartition de l'IFER pour les parcs éoliens installés à partir du 1er janvier 2019 :



La répartition des recettes au sein de l'EPCI dépend d'une clé de répartition votée par les communes et l'intercommunalité.

Mai  
2021

Possibilité de  
**RDV**  
individuel au  
**06 82 80 12 76**

## PERMANENCE PUBLIQUE

**du 17 mai au 17 juin 2021**

Découvrez les informations et les modalités de participation à l'intérieur de ce bulletin.



  
**Vincent BLOUET**

Chef de projet éolien  
vincent.blouet@enertrag.com  
TÉL : 06 82 80 12 76

  
**Paul RICOSSÉ**

Chargé Dialogue Territorial et  
**Concertation**  
paul.ricosse@enertrag.com

  
**ENERTRAG**

Cap Cergy  
4-6 rue des Chauffours  
95015 Cergy-Pontoise  
TÉL : 01 30 30 60 09

  
**SITE INTERNET**

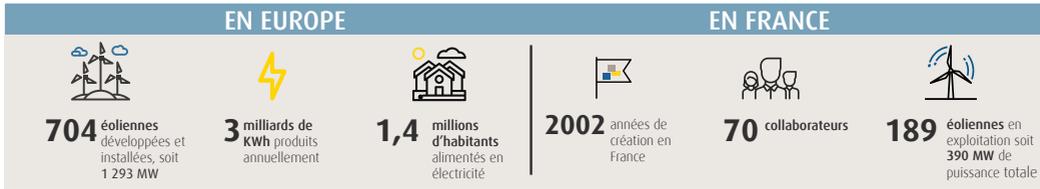
[www.france.enertrag.com](http://www.france.enertrag.com)



# PROJET ÉOLIEN DE MÉRÉ

## ENERTRAG – Qui sommes-nous ?

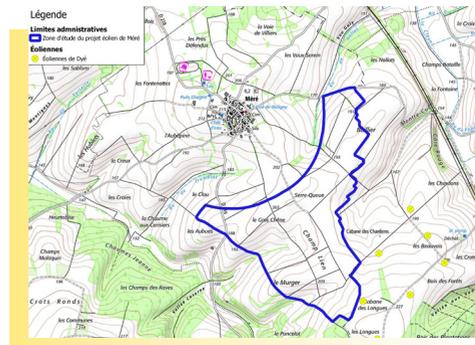
Enertrag, grâce à son expérience de plus de 20 ans dans l'éolien et une planification rigoureuse, contribue à atteindre les objectifs fixés pour la protection de l'environnement et la lutte aux changements climatiques. Nous maîtrisons toutes les étapes des projets, du développement en passant par le financement et la phase de construction jusqu'à la mise en service et la maintenance pendant toute la durée de vie du parc.



La société ENERTRAG souhaite, par ce bulletin, se présenter aux habitants de Méré. Comme suite à plusieurs discussions avec l'équipe municipale précédente (2016/2019) et la nouvelle, il a été possible de concevoir un projet éolien sur la commune de Méré. Celui-ci est une extension du parc éolien de Dyé. Il a été envisagé sur des parcelles agricoles au sud de votre commune.

### La zone d'étude

La carte ci-dessous présente la zone d'étude du projet éolien. Les limites de cette dernière ont été définies selon une distance aux habitations de 800 mètres. Un éloignement respectable comparé à la réglementation qui fixe un minimum de 500 mètres aux habitations.



*La carte ci-contre est consultable en plus grand format ci-jointe dans ce bulletin et/ou sur le site internet du projet*

## Participation du public du 17 mai au 17 juin 2021

ENERTRAG propose aux habitants de Méré de poser toutes leurs questions et remarques sur le projet entre le 17 mai et le 17 juin 2021. Pour se faire, un courrier préaffranchi aux frais de la société est joint à ce bulletin.

A cette occasion vous aurez la possibilité de laisser votre avis sur 3 plateformes différentes en fonction de vos besoins:

- Au cours d'un dialogue par appel téléphonique avec le chef de projet Vincent Blouet et avec le responsable concertation Paul Ricosse
- De retourner vos avis, questions et remarques dans le courrier préaffranchi
- Et/ou de vous exprimer sur le site internet du projet



[mere.parc-eoliens-enertrag.fr](http://mere.parc-eoliens-enertrag.fr)

Un compte rendu sera réalisé de l'ensemble des questions et avis recueillis par téléphone, coupon réponse et du site internet reçus le 17 mai et le 17 juin.

Suite à cette première phase de participation ENERTRAG se mobilisera en fonction de la participation pour intégrer les éléments issus de la participation aux grandes orientations du projet.

Participez par voix dématérialisée aux adresses mail ci-dessous :



[vincent.blouet@enertrag.com](mailto:vincent.blouet@enertrag.com)

[paul.ricosse@enertrag.com](mailto:paul.ricosse@enertrag.com)

Voici quelques questions qui peuvent vous aider à formuler vos avis, questions et/ou remarques :

- Avez-vous connaissance de projets éoliens dans la région ou autre ? Où ?
- Et qu'en pensez-vous ?
- Qu'apportent ce ou ces projets au territoire et aux habitants ?
- Quelles sont vos attentes de la part du développeur de projet ? (communication, participation, développement de projet etc.)

### PRÉ-DÉVELOPPEMENT 18 à 24 mois

### DÉVELOPPEMENT 24 mois à 30 mois

